

**COMMUNE DE FIRMINY**  
**Délibération n°DCM\_20240206\_32**  
**Référence Nomenclature n°7.5**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMMUNE DE FIRMINY**

**Direction en charge : Direction Relations Citoyennes et attractivité territoriale**

**Service en charge : Culture et Animations**

**OBJET : Attribution et versement des subventions de fonctionnement aux Ecoles de Musique et aux Associations à caractère artistique et culturel - Année 2024 – Approbation de conventions d'objectifs et de moyens**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2121-29 et L2541-12,10°;

Vu l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés, précisant que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du budget ;

Considérant que la Ville de Firminy est sollicitée par les écoles de musique et les associations à caractère artistique et culturel pour leur demande de subvention de fonctionnement au titre de l'année 2024,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver l'attribution et le versement des subventions de fonctionnement aux Associations à caractère artistique et culturel au titre de l'année 2024 selon les modalités ci-dessous :

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>SUBVENTIONS FONCTIONNEMENT 2024</b>	<b>1<sup>er</sup> VERSEMENT 1<sup>er</sup> trimestre 2024</b>	<b>2<sup>nd</sup> VERSEMENT 2<sup>e</sup> trimestre 2024</b>
<b>RADIO ONDAINE</b>	2 500 €	1 250 €	1 250 €
<b>CABARET VERT</b>	1 700 €	850 €	850 €
<b>CHŒUR ONDAINE</b>	2 000 €	1 000 €	1 000 €
<b>FESTYVOCAL</b>	6 500 €	3 250 €	3 250 €

Il est aussi demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver l'attribution et le versement de subventions de fonctionnement aux trois écoles de musique selon les modalités indiquées dans le tableau ci-dessous, et tenant compte de critères de versement spécifiques, précisés dans les conventions d'objectifs et de moyens proposées en séance.

**COMMUNE DE FIRMINY**  
**Délibération n°DCM\_20240206\_32**  
**Référence Nomenclature n°7.5**

<b>ECOLE DE MUSIQUE</b>	<b>SUBVENTIONS FONCTIONNEMENT 2024</b>	<b>1<sup>er</sup> VERSEMENT 1<sup>er</sup> semestre 2024</b>	<b>2<sup>nd</sup> VERSEMENT Rentrée scolaire 2024</b>
<b>CEMEO</b>	15 415 €	10 277 €	5 138 €
<b>AVENIR MUSICAL</b>	20 647 €	13 765 €	6 882 €
<b>HARMONIE AVENIR MUSICAL</b>	7 300 €	4 867 €	2 433 €
<b>CEMAF</b>	22 341 €	14 894 €	7 447 €

Considérant que la subvention au titre de l'année 2024 est proratisée et tient compte de la création d'une nouvelle structure gestionnaire regroupant les 3 écoles de musique,

Considérant le montant de la subvention attribuée au titre de l'année 2024 aux écoles de musique suivantes : Avenir Musical (dont Harmonie), CEMEO et CEMAF,

Considérant la nécessité d'établir une convention d'objectifs et de moyens avec chacune des écoles de musique, précisant notamment les modalités de versement desdites subventions de fonctionnement 2024,

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver l'attribution et le versement des subventions de fonctionnement aux Ecoles de Musique et aux Associations à caractère artistique et culturel au titre de l'année 2024 selon les modalités de versement figurant dans les tableaux ci-dessus,
- Approuver les conventions d'objectifs et de moyens à intervenir entre les écoles de musique AVENIR MUSICAL, CEMEO, CEMAF et la Ville de Firminy pour l'année 2024,
- Dire que la dépense afférente sera prélevée au chapitre correspondant du Budget de la Commune,
- Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**COMMUNE DE FIRMINY**  
**Délibération n°DCM\_20240206\_32**  
**Référence Nomenclature n°7.5**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

- **APPROUVE** l'attribution et le versement des subventions de fonctionnement aux Ecoles de Musique et aux Associations à caractère artistique et culturel au titre de l'année 2024 selon les modalités de versement figurant dans les tableaux ci-dessus,
- **APPROUVE** les conventions d'objectifs et de moyens à intervenir entre les écoles de musique AVENIR MUSICAL, CEMEO, CEMAF et la Ville de Firminy pour l'année 2024,
- **DIT** que la dépense afférente sera prélevée au chapitre correspondant du Budget de la Commune.
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme, fait à Firminy, le 06 Février 2024

La Secrétaire de Séance,

  
Tiffanie FILLIOUX

Le Maire,

  
MAIRIE DE FIRMINY  
R.F.  
Julien LUYA  
(42702)

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication  
en date du 13 février 2024  
Pour le Maire et par délégation,  
Le Directeur Général des Services  
S. BELAIDI



**DEPARTEMENT DE LA LOIRE**  
**ARRONDISSEMENT DE SAINT-ETIENNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMMUNE DE FIRMINY**

**SEANCE DU MARDI 06 FEVRIER 2024**

**Attribution et versement des subventions de fonctionnement aux Ecoles de Musique et aux Associations à caractère artistique et culturel - Année 2024 – Approbation de conventions d'objectifs et de moyens**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par Monsieur le Maire, le Mardi 30 Janvier 2024, s'est réuni Salle du Conseil en Mairie de Firminy, le Mardi 06 Février 2024 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Julien LUYA, Maire de la Ville de FIRMINY.

**PRESENTS :**

M. LUYA Julien, M. CHALAND Christophe, Mme SUZAT GIULIANI Eveline, M. CELLE Denis, Mme MOUNIER Béatrice, M. MADO Patrick, Mme GUILLOT Laëtitia, M. MAZARI Nabil, Mme GIL Nathalie, M. ROBERT Loïc (à partir de 18 h 12), Mme DREVET Leslie, Mme COLOMBET Lyla (à partir de 19 h 10), M. CHANUT Robert (à partir de 18 h 10), M. ZEDDA Marc, Mme CAMOSSO Jacqueline, M. GRANGE Gaëtan, Mme MAISONNEUVE Marie, M. TABELLION Patrick, M. VALLER Daniel, M. LEVET Vincent, Mme ROCHE PINEL Arlette, M. LOMBARDIN Daniel, Mme FILLOUX Tiffanie, Mme PERRON Julie, M. MENDES José, Mme GIBERNON Danielle, M. CHARTRON Jean-Paul, Mme TAING Claire, Mme PUTOT Anne-Sophie.

**POUVOIRS :**

Mme COLOMBET Lyla (jusqu'à 19 h 10) à M. MAZARI Nabil, M. CHANUT Robert (jusqu'à 18 h 10) à M. ZEDDA Marc, Mme BERTOLETTI Christiane à Mme SUZAT GIULIANI, M. DUMOND Jean-Claude à Mme MOUNIER Béatrice, Mme PORTAILLER Chantal à Mme MAISONNEUVE Marie, M. PETIT Marc à M. MENDES José.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme FILLOUX Tiffanie

**PERSONNEL ADMINISTRATIF :** M. BELAÏDI Saïd, Directeur Général des Services,  
Mme MACÉ M-France, Responsable service Assemblée

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de membres présents :	29
Nombre de pouvoirs :	4
Nombre de membres absents :	0
Nombre de votants :	33